

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2018-249

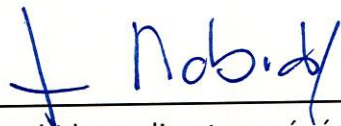
Adoption du règlement R-2018-249 (Règlement modifiant le règlement de zonage R-2009-114 en retirant le lot 4 929 263 de la zone 134 (HBF) pour l'intégrer à la zone 137 (MTF))

Avis est donné, que le règlement numéro R-2018-249, modifiant le règlement de zonage R-2009-114 en retirant le lot 4 929 263 de la zone 134 (HBF) pour l'intégrer à la zone 137 (MTF), a été adopté le 5 novembre 2018 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

Le règlement R-2018-249 a fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC de La Mitis le 29 novembre 2018.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 6 DÉCEMBRE 2018

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 6 décembre 2018.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier